

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2016

-----

Le vingt-sept octobre deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LARocca Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés** : Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents** : ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie  
Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

N° 2016/10/27 – 01

### **OBJET : Rapport de la délégation du Maire**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 01 du 16 avril 2014.

- **Décision du Maire n° 2016\_017** du 23 septembre 2016 : étude rampe d'accès passerelle en rive droite - attributaire : Sté BG Ingénieurs Conseils – 114 bd Wilson – 73102 Aix-les-Bains - pour un montant HT de 1 920 €
- **Décision du Maire n° 2016\_018** du 29 septembre 2016 : réfection des douches du dojo - attributaire : Eurl TAUREL – quartier Bramefran – 83560 Ginasservis - pour un montant HT de 7 450 €
- **Décision du Maire n° 2016\_019** du 29 septembre 2016 : création et maintenance du site internet – attributaire : Sté Vernalis Interactive – 3 rue Elie Pelas– 13016 Marseille – pour un montant HT de 9 840 €
- **Décision du Maire n° 2016\_020** du 30 septembre 2016 : travaux neufs et de grosses réparations sur les voies du réseau communal – attributaire : Sté Eurovia – 1560 route des Gorges – 83560 Vinon-sur-Verdon – marché à bons de commandes sur 3 ans avec un minimum de 50 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT
- **Décision du Maire n° 2016\_021** du 14 octobre 2016 : emprunt d'investissement budget principal 2016 – attributaire : Banque Crédit Agricole – avenue Paul Arène – Les Négadis – 83300 Draguignan – montant 200 000 € - durée 15 ans – taux fixe 1,10 % - échéances trimestrielles

- décision de renoncement au droit de préemption urbain pour les propriétés suivantes :

SECTION B N° 2506 (600 m <sup>2</sup> ) – 341 B CHEMIN DU PAS DE MENC
SECTION B N° 2683 (32 m <sup>2</sup> ) – N° 2684 (587 m <sup>2</sup> ) et N° 2686 (388 m <sup>2</sup> ) – - 34 IMPASSE DES COQUELICOTS
SECTION C N° 2885 (98 m <sup>2</sup> ) – 542 ROUTE DES GORGES
SECTION C N° 197 (1495 m <sup>2</sup> ) – 414 CHEMIN DE BOUYTE
SECTION C N° 2945 (127 m <sup>2</sup> ) - 124 ROUTE DE MANOSQUE
SECTION E N° 428 (1030 m <sup>2</sup> ) ET N° 429 (370 m <sup>2</sup> ) – 308 RUE HENRI PARDIGON
SECTION ZE N° 158 (113 m <sup>2</sup> ) – 124 ROUTE DE MANOSQUE - PEBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2015 de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon est consultable au secrétariat général.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**  
**Les jour, mois et an sus dits**  
**Le Maire**  
**Claude CHEILAN**

Délibération publiée le 2 novembre 2016

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2016

-----

Le vingt-sept octobre deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents :** ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LAROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés :** Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents :** ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie  
Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

N° 2016/10/27 – 02

### OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps plein et 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, suite aux propositions d'avancement de grade 2016.

Grade	catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complet	Effectif pourvu temps complet	A créer à temps complet	Poste créé
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	0	3	1	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	1

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps plein et 1 poste d' ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, suite aux propositions d'avancement de grade 2016 -chapitre 012

### LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 5 septembre 2016

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**Par 24 Voix pour, 0Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps plein et 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, suite aux propositions d'avancement de grade 2016.

**DIT** que les dépenses sont prévues au budget 2016 - chapitre 012

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20161027-20161027\_02-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 octobre 2016**

-----

Le vingt-sept octobre deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents :** ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LAROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés :** Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents :** ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie  
Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

**N° 2016/10/27 – 03**

### **OBJET : Budget général – décision modificative n° 03**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les virements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2016 pour régulariser les écritures comptables concernant deux opérations qui ne seront pas terminées le 31 décembre 2016.

Pour cela, il convient d'imputer sur le chapitre 23 (immobilisations en cours) les opérations concernant les travaux sur la RD 554 et pour la création du RAM.

<b>Section</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits réduits</b>
<u>INVESTISSEMENT</u>		
D 21 2135 176 01		548 051
D 21 2135 192 01		94 000
D 23 2313 192 01	94 000	
D 23 2315 176 01	548 051	

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 22 Voix pour, 2 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**ACCEPTÉ** les virements de crédits proposés par le Maire

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20161027-20161027\_03-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2016

-----

Le vingt-sept octobre deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents :** ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LAROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés :** Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents :** ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie

Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

N° 2016/10/27 – 04

### **OBJET : Convention annuelle d'objectifs entre la commune de Vinon sur Verdon et le Centre Social et Culturel du Haut Var Verdon**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°02 du 30 juillet 2015 par laquelle l'Assemblée l'a autorisé à renouveler la une convention d'objectifs entre la commune de Vinon-sur-Verdon et le Centre Social et Culturel du Haut Var Verdon dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Il rappelle que par cette convention les parties fixent les conditions générales de fonctionnement des accueils périscolaires pris en charge par le Centre Social ainsi que les conditions financières qui en découlent et indique que l'article 5 de ladite convention précise que « la convention sera renouvelable par reconduction expresse des deux parties avant le 31 juillet de chaque année ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider le renouvellement de la convention et de l'autoriser à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 22 Voix pour, 0 Voix contre, et 2 Abstention (s)**

**DECIDE** de renouveler la convention annuelle d'objectifs entre la commune et la centre social et culturel et d'autoriser le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20161027-20161027\_04-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2016

-----

Le vingt-sept octobre deux mille quinze à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LARocca Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés** : Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents** : ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie

Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

N° 2016/10/27 - 05

### **OBJET : Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service public d'eau potable et de l'assainissement est géré en régie sur l'ensemble des 26 communes de la DLVA.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, pris en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Eau en date du 21 septembre 2016

VU la délibération n° CC-11-06-15 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les rapports RPQS de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2015 et précise que ces rapports seront mis à la disposition du public conformément à l'article L1411-13 du CGCT.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Eau en date du 21 septembre 2016

VU la délibération n° CC-11-06-15 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2016

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 24 Voix pour, 0Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**PREND ACTE** des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

**ADOpte** ses conclusions.

**DIT** que ces rapports seront mis à la disposition du public conformément à l'article L.1411-13 du CGCT.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20161027-20161027\_05-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 octobre 2016**

-----

Le vingt-sept octobre deux mille quinze à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LAROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés** : Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents** : ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie

Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

**N° 2016/10/27 – 06**

### **OBJET : Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré en régie sur l'ensemble des 26 communes de la DLVA.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, pris en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers.

Les compétences exercées par le SPANC sont :

- Le contrôle de conception,
- Le contrôle de réalisation des travaux,
- Le contrôle périodique des installations existantes, y compris en cas de vente.

**VU** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Eau en date du 21 septembre 2016

**VU** la délibération n° CC-11-06-15 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport RPQS de l'assainissement non collectif de l'année 2015 et précise que ce rapport sera mis à la disposition du public conformément à l'article L1411-13 du CGCT

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Eau en date du 21 septembre 2016

**VU** la délibération n° CC-11-06-15 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2016

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 24 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**PREND ACTE** des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif

**ADOpte** ses conclusions.

**DIT** que ces rapports seront mis à la disposition du public conformément à l'article L.1411-13 du CGCT.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20161027-20161027\_06-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016



# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 octobre 2016**

-----

Le vingt-sept octobre deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents :** ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LARocca Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés :** Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents :** ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie  
Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

**N° 2016/10/27 – 07**

**OBJET : Modification de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon DLVA et la commune de Vinon-sur-Verdon**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 14 du 9 juin 2016 portant approbation des termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vinon sur Verdon et la DLVA dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée de ville – RD 554.

Toutefois il est proposé de modifier l'article 5 de cette convention de la manière suivante :

**Article 5 modifié comme suit :**

«.....La Communauté d'Agglomération s'engage à rembourser **dans le courant de l'année 2017** la part à sa charge du règlement par la Commune de Vinon-sur-Verdon, d'acomptes, décomptes et factures des entreprises et maîtres d'œuvre, et sur présentation d'une attestation de règlements établie pr le Maire de la commune et dûment signée par son comptable public ».

Le reste demeure inchangé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage telle qu'annexée à la présente et de l'autoriser à signer ladite convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÛ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités

**VU** l'article 2 - II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 24 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

**DECIDE** d'approuver la modification de l'article 5 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage telle qu'annexée à la présente

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**Fait à Vinon-sur-Verdon**

**Les jour, mois et an sus dits**

**Signée par le Maire**

**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20161027-20161027\_07-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016

# COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 octobre 2016**

-----

Le vingt-sept octobre deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

**Présents** : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LAROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jackie.

**Excusés** : Aoust Stéphanie donne procuration à ROSSINI Jean-Pierre, BOUSSARD Chantal donne procuration à BONZI Gilberte, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, JOUBERT Dominique donne procuration à LEGLAYE Fanny, MORARD David donne procuration à ARMAND Guy, OBRY Patrick donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jackie, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse, TOURNOIS Bernard donne procuration à BURAVAND Yves.

**Absents** : ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie  
Secrétaire de séance : NOE Marie-Thérèse

**N° 2016/10/27 – 08**

### **OBJET : Motion de défense de la ruralité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La crise économique et sociale, la réduction de la dépense publique engagée à marche forcée, les nouveaux modèles d'aménagement du territoire façonnent plus encore une France à deux vitesses : la France des métropoles et la France périphérique.

Ainsi, la ruralité s'enfonce année après année dans une profonde crise sociale et identitaire. Assez régulièrement, depuis tant d'années, le thème de la ruralité s'invite lors de congrès, séminaires, salons de toutes sortes.

De la même façon, la parole publique s'empare de la ruralité à échéances répétées. Ainsi des 3 comités interministériels aux ruralités de LAON en mars 2015, VESOUL en septembre 2015 et PRIVAS en mai 2016 lors desquels le gouvernement a indiqué souhaiter impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

Pas moins de 104 mesures ont ainsi été annoncées avec force communication dont un fonds de soutien doté d'1 milliard d'euros pour soutenir les communes et les intercommunalités (mesure 12) et 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants (mesure 15).

Au titre de la mesure 12 la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) devait être abondée en soutien aux projets portés par les petites communes.

Considérant les 3 comités interministériels à la ruralité ;  
Considérant l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros consacré au FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ;  
Considérant l'enveloppe régionale du FSIL arrêtée à 53.084.555 € ;  
Considérant les arbitrages budgétaires du FSIL de l'Etat rendus au niveau régional qui n'ont que très partiellement soutenu les territoires ruraux au profit d'ensembles urbains plus importants ;  
Considérant la baisse concomitante de la DETR en 2016 dans le Département du Var par rapport à l'année 2015 malgré les annonces gouvernementales issues des comités interministériels précités ;  
Considérant la part dérisoire obtenue par les territoires ruraux et semi-urbains au titre du dernier CPER malgré la qualité des projets présentés ;

Les élus du Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon réunis en séance le 27 octobre 2016 :

- Appellent l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une distribution des subventions d'État plus équitable à laquelle les associations d'Élus devront nécessairement être associées ;
- Demandent une augmentation significative des subventions de l'Etat en faveur de la ruralité comme annoncée par le gouvernement ;
- Affirment l'unité des élus ruraux et semi-urbains pour défendre la ruralité et nos campagnes.

**Fait à Vinon-sur-Verdon**  
**Les jour, mois et an sus dits**  
**Signée par le Maire**  
**Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
083-218301505-20161027-20161027\_08-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 31/10/2016 Publication : 02/11/2016